



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Étaient présents :	Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie, WYPYCH Florie Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENO Samuël, VERCRUYSE Olivier
	Étaient excusés :	Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor, Monsieur DERIDDER Antoine ayant donné pouvoir à LE GALL Aude, Madame HOUZET Mathilde ayant donné pouvoir à RENO Samuël, Monsieur VEREECKE Valentin ayant donné pouvoir à VANHONACKER Mélanie
	Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance	
En exercice :	23	
Présents :	19	
Votants :	23	

N° : 2026-20

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le montant des subventions de fonctionnement allouées aux associations locales pour l'année 2026, afin de soutenir le dynamisme associatif et le lien social au sein du village.

Les critères retenus pour 2026 s'appuient sur ceux de 2025 :

Critères	Montant
Associations avec peu d'adhérents camphinois ou nouvellement créées	250
Associations actives	400
Associations très actives, ouvertes au public, qui participent à l'animation et la vie du village	700
Associations très actives, ouvertes au public, qui participent à l'animation et la vie du village, qui accueillent un nombre d'adhérents supérieur à 300	1 200

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions, association par association, pour tenir compte des élus ne pouvant participer au scrutin en raison de leurs fonctions au sein des bureaux associatifs.

Conformément à la réglementation, les élus membres dirigeants des associations concernées ne prennent pas part ni aux délibérations ni aux votes les concernant.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE EN 2026	ELU(S) NE PARTICIPANT PAS AU VOTE	RESULTAT DU VOTE
APE Ecole Pasteur	700 €	Aude LE GALL	Unanimité
APEL Ecole du Sacré Cœur	700 €	Mélanie VANHONACKER, Victor LABRIFFE, Alexandre LONGUEMARE	Unanimité
Association Camphin Eynsford - ACE	400 €	Aucun	Unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE EN 2026	ELU(S) NE PARTICIPANT PAS AU VOTE	RESULTAT DU VOTE
Association Camphinoise	1 200 €	Aucun	Unanimité
Au bord de l'eau	250 €	Aucun	Majorité 18 voix pour 5 abstentions ; <i>BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, GUSTIN Jacques</i>
Camphin Tennis Club	700 €	Aucun	Unanimité
Cat Nat	250 €	Aucun	Unanimité
Ch'tis du Pévèle	700 €	Marie DECLERCQ	Unanimité
Etoile Club Camphin – ECC Foot	1 200 €	Aucun	Unanimité
La bonne graine	700 €	Charles CAILLIAU	Unanimité
Les amis de la culture	250 €	Aucun	Unanimité
Plantons notre oxygène	400 €	Aucun	Unanimité
Smiley au féminin	250 €	Aucun	Unanimité
Union Nationale des combattants - UNC	400 €	Aucun	Unanimité
Création d'une enveloppe destinée au financement de projets associatifs exceptionnels au cours de l'exercice 2026	2 000 €	Aucun	Unanimité

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **PRECISE** que les conseillers municipaux membres dirigeants des associations concernées n'ont pas pris part au vote (uniquement pour les associations dont ils sont membres) ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 30 avril 2026

Le Maire,
Olivier VERCRUYSE

